Annexe C

Structure du guide de *légistique*

Le guide de *légistique* comprend une centaine de fiches regroupées dans les cinq parties suivantes:

1. Conception des textes

1.1. Nécessité des normes
- 1.1.1. Questions préalables
- 1.1.2. Études d'impact

1.2. Efficacité des normes
- 1.2.1. Concevoir une réglementation
- 1.2.2. Application dans le temps
- 1.2.3. Application dans l'espace

1.3. Hiérarchie des normes
- 1.3.1. Différentes normes
- 1.3.2. Domaine de la loi et domaine du règlement
- 1.3.3. Les différentes catégories de décrets
- 1.3.4. Les lois de finances
- 1.3.5. Les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS)
- 1.3.6. Arrêtés
- 1.3.7. Circulaires, directives et instructions

1.4. Accès au droit
- 1.4.1. Sources documentaires: *Légifrance*
- 1.4.2. Codification (considérations générales)

2. Étapes de l'élaboration des textes

2.1. Règles générales
- 2.1.1. Le rôle du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil d'État
- 2.1.2. Les consultations préalables
- 2.1.3. Procédure de recueil des signatures et contreseings
- 2.1.4. Publication au Journal officiel
- 2.1.5. Publication dans un bulletin officiel

2.2. Loi
- 2.2.1. Travaux interministériels sur les projets de loi
- 2.2.2. Consultation du Conseil d'État sur les projets de loi
- 2.2.3. Examens des projets de loi par le Conseil des ministres
- 2.2.4. Projets de loi

2.2.5. Examens de la constitutionnalité des lois par le Conseil constitutionnel Procédure parlementaire
2.2.6. Promulgation et publication des lois
2.2.7. Textes d'application des lois
2.2.8. Particularités procédurales de certaines lois
2.2.9. Calendrier prévisionnel d'élaboration d'une loi
2.3. Ordonnance
2.3.1. Travaux interministériels sur les projets d'ordonnance
2.3.2. Consultation du Conseil d'État sur les projets d'ordonnance
2.3.3. Examen des projets d'ordonnances par le Conseil des ministres
2.3.4. Signature et publication des ordonnances
2.3.5. Ratification des ordonnances
2.3.6. Textes d'application des ordonnances
2.3.7. Calendrier prévisionnel d'élaboration d'une ordonnance
2.4. Décret
2.4.1. Élaboration d'un décret simple
2.4.2. Élaboration d'un décret en Conseil d'État
2.4.3. Élaboration d'un décret en Conseil des ministres sans consultation du Conseil d'État
2.4.4. Élaboration d'un décret en conseil des ministres et en Conseil d'État
2.4.5. Élaboration d'un décret de l'article 37 second alinéa de la Constitution

3. Rédaction des textes

3.1. Contexte
3.1.1. Exposé des motifs d'un projet de loi
3.1.2. Rapport de présentation d'un projet d'ordonnance ou de décret
3.1.3. Intitulé d'un texte
3.1.4. Ministres rapporteurs d'une ordonnance ou d'un décret
3.1.5. Visas d'une ordonnance, d'un décret ou d'un arrêté
3.2. Organisation du texte
3.2.1. Différents types de plan
3.2.2. Division du texte
3.2.3. Annexes
3.3. Langue du texte
3.3.1. Syntaxe, vocabulaire, sigles et signes
3.3.2. Choix des termes et locutions juridiques
3.4. Modifications, insertions, renvois
3.4.1. Modifications et insertions
3.4.2. Renvois au droit positif
3.5. Renvoi à des normes d'application
3.5.1. Renvoi par une loi à des textes règlementaires
3.5.2. Renvoi à un acte conventionnel
3.5.3. Subdélégation
3.6. Application et applicabilité des textes outre-mer
3.6.1. Principales règles relatives aux collectivités d'Outre-mer
3.6.2. Élaboration et contreseing des textes comportant des dispositions relatives à l'Outre-mer
3.6.3. Applicabilité Outre-mer du droit de l'Union européenne
3.6.4. Les départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)
3.6.5. Mayotte
3.6.6. Polynésie française
3.6.7. Saint-Barthélemy

3.6.8. Saint-Martin
3.6.9. Saint-Pierre-et-Miquelon
3.6.10. Wallis et Futuna
3.6.11. Nouvelle-Calédonie
3.6.12. Les Terres australes et antarctiques françaises
3.6.13. L'île de Clipperton
3.7. Application et applicabilité dans certaines parties du territoire métropolitain
3.7.1. Application et applicabilité des textes en Alsace Moselle
3.7.2. Corse
3.8. Entrée en vigueur
3.8.1. Techniques d'entrée en vigueur
3.8.2. Application aux situations en cours
3.8.3. Abrogations
3.9. Signatures et contreseings
3.9.1. Contreseing des actes signés par le Président de la République
3.9.2. Contreseing des actes signés par le Premier ministre
3.9.3. Délégations de signature des membres du Gouvernement
3.9.4. Intérim du Premier ministre ou d'un ministre

4. Règles propres à certaines catégories de textes

4.1. Textes internationaux et communautaires
4.1.1. Élaboration, conclusion et publication des textes internationaux
4.1.2. Procédure de transposition des directives et décisions-cadres
4.1.3. Rédaction des textes de transposition d'actes communautaires
4.2. Mesures individuelles
4.2.1. Répartition des compétences de nomination
4.2.2. Contenu et présentation
4.2.3. Nomination des membres des cabinets ministériels
4.2.4. Nomination des dirigeants des établissements et entreprises publics

5. Schémas logiques et cas pratiques

5.1. Schémas logiques
5.1.1. Questions de conception
5.1.2. Questions de compétence
5.1.3. Questions de procédure
5.1.4. Questions de cohérence et d'efficacité pour un projet de loi
5.1.5. Questions de cohérence et d'efficacité pour un projet d'ordonnance
5.1.6. Questions de cohérence et d'efficacité pour un projet de décret
5.2. Cas pratiques
5.2.1. Organisation des services de l'État
5.2.2. Créer, modifier ou supprimer un organisme à caractère consultatif
5.2.3. Créer, modifier ou supprimer un établissement public
5.2.4. Les groupements d'intérêt public
5.2.5. Créer, modifier ou supprimer un régime d'autorisation ou de déclaration
5.2.6. Prévoir des sanctions administratives ou pénales
5.2.7. Créer, modifier ou supprimer une taxe fiscale
5.2.8. Créer, modifier ou supprimer une redevance
5.2.9. Créer un traitement automatisé
5.2.10. Statuts et rémunérations des personnels de l'État

Extrait de :

Better Regulation in Europe: France 2010

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264086968-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Annexe C. Structure du guide de légistique », dans *Better Regulation in Europe: France 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264087170-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.